

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/98/03/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Foncière Habitat et Humanisme - Sainte-Thérèse - Acquisition et amélioration de six logements PLAI dans le 4ème arrondissement.

21-37742-DF

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Société Foncière Habitat et Humanisme, dont le siège social est sis 69, chemin de Vassieux – 69300 Caluire et Cuire, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32, impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 157 918 Euros, la Société Foncière Habitat et Humanisme doit contracter un emprunt de 499 788 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50 %).

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 499 788 Euros que la Société Foncière Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32, impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2

La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Foncière Habitat et Humanisme - Sainte-Thérèse - Acquisition et amélioration de six logements PLAI dans le 4ème arrondissement.

21-37742-DF

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Société Foncière Habitat et Humanisme, dont le siège social est sis 69, chemin de Vassieux – 69300 Caluire et Cuire, sollicite la Ville pour la garantie d'un emprunt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32, impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, dont le montant prévisionnel s'élève à 1 157 918 Euros, la Société Foncière Habitat et Humanisme doit contracter un emprunt de 499 788 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce programme augmente l'offre en logements sociaux de la Ville.

L'obtention de ce prêt est subordonnée à l'octroi d'une garantie d'emprunt conjointe de la Ville (50 %) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (50 %).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET NOTAMMENT
L'ARTICLE L.312-3
VU LES ARTICLES 2298 ET 2316 DU CODE CIVIL
VU LA DELIBERATION N°16/0381/EFAG DU 27/06/2016 FIXANT LES
CONDITIONS GENERALES D'OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE
VU L'AVIS DE MONSIEUR L'ADJOINT DELEGUE A LA POLITIQUE DU
LOGEMENT ET A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
VU LA DEMANDE DE L'ORGANISME
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 499 788 Euros que la Société Foncière Habitat et Humanisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux situés 32, impasse Sainte-Thérèse dans le 4^{ème} arrondissement.
- ARTICLE 2** Les caractéristiques financières sont indiquées dans le contrat de prêt n°126501 constitué de deux lignes de prêt PLAI.
- Ledit contrat est ci-annexé et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Sur ces bases, l'annuité totale prévisionnelle garantie s'élève à 5 626 Euros.
- ARTICLE 3** La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ARTICLE 4** La garantie ne pourra être considérée comme valide si le contrat de prêt susvisé n'a pas pris effet dans les 24 mois suivant l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES
BUDGETS PARTICIPATIFS
Signé : Joël CANICAVE**

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/99/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE LA
GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en
nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.**

21-37783-DSFP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille compte sur son territoire un nombre important d'associations ou organismes qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs...

Ces structures, dont l'activité présente un intérêt général local, participent au développement du territoire, créent du lien social et des solidarités. Leur travail de proximité, souvent complémentaire des missions de l'administration municipale, en font des partenaires privilégiés pour la commune.

C'est pourquoi la Ville de Marseille met à leur disposition, des locaux communaux via des titres d'occupation à des tarifs inférieurs à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'organisme une subvention en nature.

Sachant que le montant de la valeur locative réelle et du loyer ou de l'indemnité d'occupation versé par l'association ou l'organisme est indexé chaque année sur l'Indice INSEE du Coût de la Construction, le montant exact de la subvention en nature variera chaque année en fonction de l'évolution de cet indice.

L'association Château de Servières dont l'objet social est la mise en place d'actions de sensibilisation à l'art contemporain, la production, la création et la diffusion d'œuvres artistiques, les échanges entre artistes français à l'étranger, les rencontres avec les professionnels de la culture et favoriser l'accès au statut professionnel des artistes, occupe des locaux sis 13 à 19, boulevard Boisson dans le 4^{ème} arrondissement d'une superficie de 831m², ce qui lui confère une subvention en nature de 58 576,73 Euros.

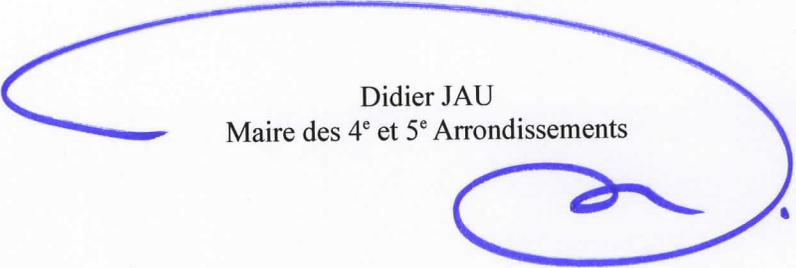
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée l'attribution d'une subvention en nature à l'association suivante:

Bénéficiaire	Adresse	Montant annuel de la subvention en nature accordée	Période d'attribution
L'Association Château de Servières	13 à 19 bd Boisson 13004 Marseille	58 576,73€	25 août 2021 au 31 Mars 2023

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements





RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DES STRATEGIES FONCIERES ET PATRIMONIALES - SERVICE DE LA
GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - Approbation des subventions en
nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général
local.**

21-37783-DSFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la stratégie patrimoniale, la valorisation et la protection du patrimoine municipal et les édifices culturels, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille compte sur son territoire un nombre important d'associations ou organismes qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, les solidarités, les loisirs...

Ces structures, dont l'activité présente un intérêt général local, participent au développement du territoire, créent du lien social et des solidarités. Leur travail de proximité, souvent complémentaire des missions de l'administration municipale, en font des partenaires privilégiés pour la commune.

C'est pourquoi la Ville de Marseille met à leur disposition, des locaux communaux via des titres d'occupation à des tarifs inférieurs à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'organisme une subvention en nature.

Sachant que le montant de la valeur locative réelle et du loyer ou de l'indemnité d'occupation versé par l'association ou l'organisme est indexé chaque année sur l'Indice INSEE du Coût de la Construction, le montant exact de la subvention en nature variera chaque année en fonction de l'évolution de cet indice.

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'attribution se fait de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Ce rapport porte sur les nouvelles subventions en nature accordées à 23 structures lors des 12 derniers mois.

L'Association des Amis des Français Libres de la Région Sud et de la Corse (AAFLRSC), dont l'objet social est de perpétuer le souvenir des campagnes et des faits d'armes des français libres, participer et organiser des réunions commémoratives, occupe des locaux sis 50, boulevard de la Corderie dans le 7^{ème} arrondissement, d'une superficie de 15m², ce qui lui confère une subvention en nature de 2 558,85 Euros pour la période du 15 janvier 2021 au 30 novembre 2021.

L'Association Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures Département des Bouches du Rhône (FNAME13), dont l'objet social est de permettre aux hommes et femmes des Bouches-du Rhône ayant participé à des missions militaires sur des théâtres d'opérations extérieures de se regrouper pour faire connaître leurs missions et contribuer à des actions humanitaires, occupe des locaux sis 50, boulevard de la Corderie dans le 7^{ème} arrondissement, d'une superficie de 9m², ce qui lui confère une subvention en nature de 1 460,70 Euros pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 novembre 2021.

Madame Dejoue et Monsieur Nicolini (atelier d'artiste) dont l'objet social est de favoriser l'émergence de nouveaux talents, occupent des locaux sis 41, cours Lieutaud dans le 6^{ème} arrondissement, d'une superficie de 140m², ce qui leur confère une subvention en nature globale et annuelle de 9 912 Euros à compter du 7 janvier 2021 pour une durée de 23 mois.

L'association Mission Locale de Marseille, dont l'objet social est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner de manière globale les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés, notamment en matière d'accès à l'emploi ou à la formation et de leur permettre d'acquérir une autonomie, occupe des locaux sis 23, avenue de Corinthe dans le 6^{ème} arrondissement, d'une superficie de 1363m², ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 228 261 Euros.

L'association Château de Servières dont l'objet social est la mise en place d'actions de sensibilisation à l'art contemporain, la production, la création et la diffusion d'œuvres artistiques, les échanges entre artistes français à l'étranger, les rencontres avec les professionnels de la culture et favoriser l'accès au statut professionnel des artistes, occupe des locaux sis 13 à 19, boulevard Boisson dans le 4^{ème} arrondissement d'une superficie de 831m², ce qui lui confère une subvention en nature de 58 576,73 Euros.

L'association Athlétic Club Phocéen qui a pour objet la pratique d'activités sportives, a occupé une cour d'une surface d'environ 350 m² de l'ancienne école de Château Gombert, sise 35, avenue de Château Gombert dans le 13^{ème} arrondissement, pour une durée de deux jours, du 12 juin au 13 juin 2021, ce qui lui a conféré une subvention en nature de 100 Euros.

L'association « Les Minots de Marseille », qui a pour objet la pratique du football et l'éducation physique et sportive, occupe un local d'une superficie d'environ 44 m² sis 83, avenue Corot dans le 13^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 4 752 Euros.

L'association Centre social « Agora », qui a pour objet des activités de centre social, occupe des locaux d'une surface d'environ 1 330 m² dans l'ancienne école désaffectée, sise 34 rue de la Busserine dans le 14^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 149 090 Euros.

L'association « Groupe SOS Solidarite », qui pour objet l'activité d'hébergement d'urgence, occupe des locaux d'une superficie d'environ 3 139 m² sis 110 chemin de la Madrague Ville dans le 15^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 124 881,07 Euros.

L'association « Groupe SOS Solidarite », occupe également des locaux d'une superficie d'environ 5 395 m² sis chemin Ruisseau Mirabeau dans le 16^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 33 604,99 Euros.

L'association « Théâtre Joliette Minoterie » dont l'objet social est l'activité de Théâtre et de loger des artistes, occupe des locaux d'une superficie d'environ 481 m² sis 4, place de Lenche dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 40 743 Euros à compter du 1^{er} février 2021 jusqu'au 31 janvier 2030 pour une durée de 9 ans.

L'association « La Cimade Sud Est » dont l'objet social est de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées, occupe des locaux d'une superficie d'environ 290 m² sis 90, boulevard des Dames dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant de 4 000 Euros à compter du 16 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 pour une durée de deux mois et demi.

Monsieur Samir Laghouati-Rashwan, dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°8 d'une superficie d'environ 88 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 8 631 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 852 Euros, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 23 mois.

Madame Manoela Medeiros, dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°1 d'une superficie d'environ 156 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 15 360 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 1960 Euros à compter du 20 juillet 2021 pour une durée de 23 mois.

Monsieur Abdessamad El Montassir dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°3B d'une superficie d'environ 166 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature de 16 295 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 2 188 Euros à compter du 2 septembre 2021 pour une durée de 23 mois.

Monsieur Aurélien Potier, dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°4 d'une superficie d'environ 132 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 12 948 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 1 516 Euros à compter du 6 septembre 2021 pour une durée de 23 mois.

Madame Eva Medin, dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°10 d'une superficie d'environ 139 m² sis 1 place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 13 639 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 1 744 Euros à compter du 26 juillet 2021 pour une durée de 23 mois.

Madame Hanna Rochereau dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°3 d'une superficie d'environ 88 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 8 631,12 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 1 072 Euros à compter du 27 juillet 2021 pour une durée de 23 mois.

Monsieur Basile Ghosn, dont l'objet social est d'utiliser le local comme atelier d'artiste, occupe l'atelier n°2 d'une superficie d'environ 88 m² sis 1, place Lorette dans le 2^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 8 631 Euros et le montant des charges lui confère aussi une subvention en nature d'un montant annuel de 1 072 Euros à compter du 2 août 2021 pour une durée de 23 mois.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS), dont l'objet social est l'activité de club pour les seniors, occupe un local d'une superficie de 443,65 m² ainsi qu'un terrain d'une surface de 677 m² environ sis 390, avenue de Montolivet dans le 12^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature d'un montant annuel de 32 162,27 Euros.

L'association "Médecins Sans Frontières" dont l'objet social est de porter assistance aux populations en détresse, occupe un bâtiment d'une surface de 147,72 m² sis 6, boulevard Sainte Marguerite dans le 9^{ème} arrondissement afin d'y accueillir et héberger des mineurs non accompagnés, ce qui lui confère une subvention en nature de 6 818 Euros.

L'association "Les Jardins Ouvriers de Coder" dont l'objet social est l'activité de jardinage, occupe un terrain d'une superficie de 20 380 m² sis 35, avenue du Docteur Heckel dans le 11^{ème} arrondissement, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 14 044 Euros.

Afin d'affirmer son soutien à ces structures dont les activités présentent un intérêt général local, la Ville de Marseille souhaite que soient accordées aux conditions définies ci-dessus ces mises à disposition de biens communaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU L'ARTICLE L 2311-7 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0670/EFAG DU 21 DÉCEMBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Sont approuvées les attributions d'une subvention en nature énumérées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse	Montant annuel de la subvention en nature accordée	Période d'attribution
L'Association AAFLRSC	50,bd de la Corderie 13007 Marseille	2 558,85€	15 janvier 2021 au 30 novembre 2021
L'Association FNAME13	50,bd de la Corderie 13007 Marseille	1 460,70€	1 mars 2021 au 30 novembre 2021
Atelier d'Artiste Madame Dejoue et Monsieur Nicolini	41, cours Lieutaud 13006 Marseille	9 912€	7 juin 2021 au 7 mai 2023
L'Association Mission Locale de Marseille	23 avenue de Corinthe 13006 Marseille	228 261€	8 septembre 2021 au 7 septembre 2024
L'Association Château de Servières	13 à 19 bd Boisson 13004 Marseille	58 576,73€	25 août 2021 au 31 Mars 2023
L'Association Athlétic Club Phocéén	35 Avenue de Château Gombert – 13013	100€	Du 12 au 13 juin 2021
L'Association Les Minots de Marseille	83 avenue Corot – 13013	4 752 €	Du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2027
Association centre social expo Agora	34 rue de la Busserine - 13014	149 090 €	Du 13 juillet 2021 au 12 juillet 2026
Groupe SOS Solidarité	110 chemin de la Madrague Ville – 13015	124 881,07 €	Du 01 janvier 2020 pour une durée indéterminée
Groupe SOS Solidarité	Chemin Ruisseau Mirabeau – 13016	33 604,99 €	Du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2021
L'Association Théâtre Joliette Minoterie	4 place de Lenche 13002	40 743€	Du 1 ^{er} février 2021 au 31 janvier 2030

L'Association La Cimade Sud Est	90 boulevard des Dames 13002	4 000€	Du 16 août 2021 au 31 octobre 2021
Atelier d'Artiste Monsieur Basile Ghosn	1 place Lorette 13002	8631€ 1072€ (charges)	Du 2 août 2021 au 1 ^{er} juillet 2023
Atelier d'Artiste Monsieur Samir Laghouati-Rashwan	1 place Lorette 13002	8631€ 852€ (charges)	Du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2023.
Atelier d'Artiste Madame Manoela Medeiros	1 place Lorette 13002	15 360€ 1960€ (charges)	Du 20 juillet 2021 au 19 juin 2023
Atelier d'Artiste Monsieur Abdessamad El Montassir	1 place Lorette 13002	16 295€ 2188€ (charges)	Du 2 septembre 2021 au 1 août 2023
Atelier d'Artiste Monsieur Aurélien Potier	1 place Lorette 13002	12 948€ 1516€ (charges)	Du 6 septembre 2021 au 5 août 2023
Atelier d'Artiste Madame Eva Medin	1 place Lorette 13002	13 639€ 1744€ (charges)	Du 26 juillet 2021 au 25 juin 2023
Atelier d'Artiste Madame Hanna Rochereau	1 place Lorette 13002	8631,12€ 1072€ (charges)	Du 27 juillet 2021 au 26 juin 2023
CCAS Montolivet	390 avenue de Montolivet 13012	32 162,27€	Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023
Médecins Sans Frontières	6 boulevard Sainte Marguerite 13009	6 818€	Du 29 mars 2021 au 28 mars 2031
Association Les Jardins Ouvriers de Coder	35 Avenue du Docteur Heckel 13011	14 044€	Du 1er avril 2021 au 31 mars 2024

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
**MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA
STRATÉGIE PATRIMONIALE, LA
VALORISATION ET LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MUNICIPAL ET LES ÉDIFICES
CULTUELS**
Signé : Eric MERY

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/100/03/BCV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - BUDGET - Plafond des dépenses d'investissement des Mairies d'Arrondissements pouvant être engagé et mandaté avant le vote du Budget Primitif 2022.

21-37720-DF

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La loi Démocratie de Proximité du 27 février 2002 a accordé aux Mairies d'Arrondissements un budget d'investissement. Les états spéciaux d'arrondissements sont annexés au budget de la commune et deviennent exécutoires à la même date que celui-ci.

Par conséquent, pour permettre aux Maires d'Arrondissements de poursuivre leurs programmes d'équipement avant le vote du Budget Primitif, l'article L.2511-44 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de les autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

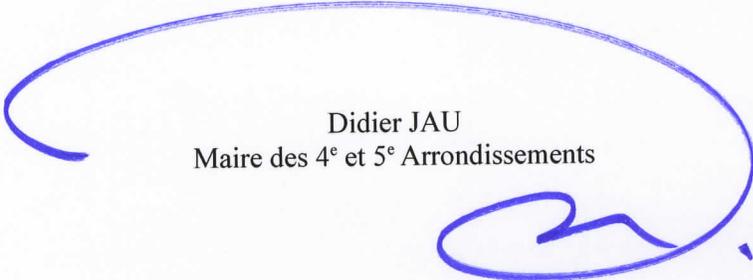
Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissements sont autorisés, jusqu'à ce que les états spéciaux annexés au Budget Primitif 2022 soient devenus exécutoires, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année 2021.

ARTICLE 2

Cette autorisation est donnée comme suit :

- Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements : 47 645 Euros

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



5

Ville
de Marseille

21-37720-DF
BCV

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - BUDGET - Plafond des dépenses d'investissement des Mairies d'Arrondissements pouvant être engagé et mandaté avant le vote du Budget Primitif 2022.

21-37720-DF

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La loi Démocratie de Proximité du 27 février 2002 a accordé aux Mairies d'Arrondissements un budget d'investissement. Les états spéciaux d'arrondissements sont annexés au budget de la commune et deviennent exécutoires à la même date que celui-ci.

Par conséquent, pour permettre aux Maires d'Arrondissements de poursuivre leurs programmes d'équipement avant le vote du Budget Primitif, l'article L.2511-44 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de les autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET
NOTAMMENT L'ARTICLE L.2511-44
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissements sont autorisés, jusqu'à ce que les états spéciaux annexés au Budget Primitif 2022 soient devenus exécutoires, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année 2021.

ARTICLE 2

Cette autorisation est donnée comme suit :

- Mairie des 1 ^{er} et 7 ^{ème} arrondissements :	37 598 Euros
- Mairie des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements :	36 932 Euros
- Mairie des 4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements :	47 645 Euros
- Mairie des 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements :	62 729 Euros
- Mairie des 9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements :	66 542 Euros
- Mairie des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements :	59 236 Euros
- Mairie des 13 ^{ème} et 14 ^{ème} arrondissements :	77 975 Euros
- Mairie des 15 ^{ème} et 16 ^{ème} arrondissements :	46 252 Euros.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DES
BUDGETS PARTICIPATIFS
Signé : Joël CANICAVE**

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/101/03/AGE

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS PRATIQUES -
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Accueil d'une nouvelle promotion
d'apprentis au sein des services municipaux.**

21-37777-DRH

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est résolument engagée, dès les années 90, dans le programme d'accès à l'apprentissage qui contribue à la politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes du bassin d'emploi.

Ce dispositif, qui offre la possibilité d'alterner un enseignement théorique et une pratique professionnelle supervisée par un maître d'apprentissage qualifié, permet aux personnes de 16 à 29 ans, avec ou sans diplôme, de suivre une formation qualifiante rémunérée, tout en capitalisant une expérience en milieu professionnel dans la filière de leur choix.

Pour les alternants, ce programme représente une réelle opportunité d'accéder à un emploi qualifié au sein des services municipaux et, à terme, d'intégrer la Fonction Publique Territoriale.

Au travers de ce dispositif, la collectivité investit dans la formation de futurs collaborateurs, qui se distingueront par leur expertise technique et opérationnelle et la bonne connaissance de leur environnement professionnel.

Mise en œuvre de l'apprentissage

L'Administration a fait le choix de poursuivre voire d'intensifier son action en faveur de l'apprentissage et d'étendre, dans ce but, son partenariat avec des écoles et des centres de formation en capacité d'accueillir les jeunes alternants.

Son objectif est de satisfaire, par cette voie, les besoins traditionnels de la collectivité en compétences clés mais aussi d'anticiper les qualifications attendues dans les secteurs et les métiers émergents ou en voie de développement.

C'est pourquoi, s'ajouteront aux filières ouvrières et techniques, sanitaires et sociales et tertiaires (fonctions supports notamment), habituellement choisies comme filières d'accueil et de recrutement, de nouveaux domaines tels que : l'environnement, l'énergie, la communication digitale, etc.

Campagne d'information et de recrutement

Une large information, au travers de différents supports de communication (Marseille.fr, e-média, Facebook, salons spécialisés, contact avec les structures de formation ..) est prévue afin de préparer la campagne de recrutement et traiter les demandes dès le recueil de l'avis du Comité Technique sur le programme et son approbation par le Conseil Municipal.

Conditions d'accueil et de suivi

Sous la supervision de la DRH, l'accompagnement tutoral des apprentis est assuré au sein des services municipaux par les maîtres d'apprentissage.

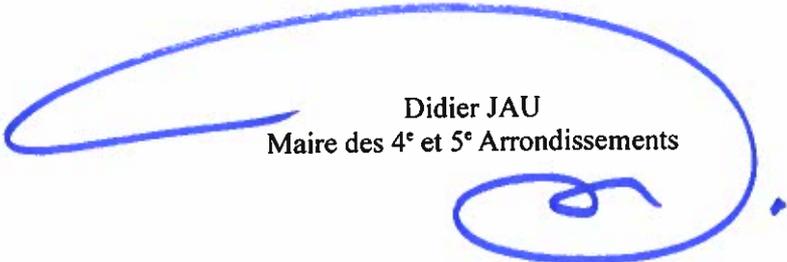
Ainsi, chaque année, les agents désireux de transmettre et partager leurs compétences professionnelles avec la jeune génération, peuvent se porter volontaires pour exercer cette mission.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 La Ville de Marseille conclura au cours de l'année 2022, 150 contrats d'apprentissage dont 2 contrats pour la Mairie du 3^{ème} secteur.

DGA	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5	Community manager	Licence professionnelle Digicom ou Bachelor E-marketing	1
Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5	Chargé de projets culturels	Master Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles	1



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSFORMER NOS PRATIQUES - DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES - Accueil d'une nouvelle promotion d'apprentis au
sein des services municipaux.**

21-37777-DRH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la coproduction de l'action publique, et de l'Open Data, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est résolument engagée, dès les années 90, dans le programme d'accès à l'apprentissage qui contribue à la politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes du bassin d'emploi.

Ce dispositif, qui offre la possibilité d'alterner un enseignement théorique et une pratique professionnelle supervisée par un maître d'apprentissage qualifié, permet aux personnes de 16 à 29 ans, avec ou sans diplôme, de suivre une formation qualifiante rémunérée, tout en capitalisant une expérience en milieu professionnel dans la filière de leur choix.

Pour les alternants, ce programme représente une réelle opportunité d'accéder à un emploi qualifié au sein des services municipaux et, à terme, d'intégrer la Fonction Publique Territoriale.

Pour la Ville de Marseille, il est devenu au fil du temps une voie de recrutement particulièrement fructueuse, avec plus de 90% de taux de réussite aux diplômes préparés toutes filières et métiers confondus.

Au travers de ce dispositif, la collectivité investit dans la formation de futurs collaborateurs, qui se distingueront par leur expertise technique et opérationnelle et la bonne connaissance de leur environnement professionnel.

En facilitant les transferts de compétences entre des agents dont le départ est programmé et les jeunes recrues appelées à les remplacer, l'administration favorise leur immersion progressive dans les services et permet d'équilibrer la pyramide des âges. Elle répond ainsi en partie aux impératifs de gestion prévisionnelle.

De plus, au-delà de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui a fait du Centre National de la Fonction Publique Territoriale le co-financier, à hauteur de 50%, des frais de formation des jeunes apprentis, la Ville de Marseille a bénéficié d'une aide de l'État, dans le cadre du plan « 1 jeune - 1 solution » de 3 000 Euros par contrat d'apprentissage signé.

Mise en œuvre de l'apprentissage

Au vu de ce qui précède, l'Administration a donc fait le choix de poursuivre voire d'intensifier son action en faveur de l'apprentissage et d'étendre, dans ce but, son partenariat avec des écoles et des centres de formation en capacité d'accueillir les jeunes alternants.

Son objectif est de satisfaire, par cette voie, les besoins traditionnels de la collectivité en compétences clés mais aussi d'anticiper les qualifications attendues dans les secteurs et les métiers émergents ou en voie de développement.

C'est pourquoi, s'ajouteront aux filières ouvrières et techniques, sanitaires et sociales et tertiaires (fonctions supports notamment), habituellement choisies comme filières d'accueil et de recrutement, de nouveaux domaines tels que : l'environnement, l'énergie, la communication digitale, etc.

Il est donc proposé de recruter une nouvelle promotion de 150 apprentis, à plusieurs niveaux de qualification et de diplômes (du CAP au master II) et dans différentes filières et spécialités.

Les prochaines formations en alternance débuteront à la rentrée scolaire 2022 et dureront une année ou deux en fonction des diplômes préparés. A l'exception toutefois de la formation au Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, qui s'organise selon un calendrier spécifique et débutera dès le 1^{er} trimestre 2022.

Campagne d'information et de recrutement

Une large information, au travers de différents supports de communication (Marseille.fr, e-média, Facebook, salons spécialisés, contact avec les structures de formation ..) est prévue afin de préparer la campagne de recrutement et traiter les demandes dès le recueil de l'avis du Comité Technique sur le programme et son approbation par le Conseil Municipal.

Conditions d'accueil et de suivi

Sous la supervision de la DRH, l'accompagnement tutoral des apprentis est assuré au sein des services municipaux par les maîtres d'apprentissage.

Ainsi, chaque année, les agents désireux de transmettre et partager leurs compétences professionnelles avec la jeune génération, peuvent se porter volontaires pour exercer cette mission.

Pour cela, ils doivent être titulaires d'un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et justifier d'une année d'activité professionnelle, ou justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification, se montrer pédagogues et faire preuve de qualités relationnelles. Pour assurer cette fonction, ils suivent une formation spécifique et perçoivent une NBI de 20 points.

L'information et l'accompagnement des personnes nouvellement recrutées dans ce cadre, sont assurés par le Service Stages et Apprentissage de la DRH tout au long de l'apprentissage.

Un processus continu et spécifique d'évaluation sur le lieu de travail, et lors des ateliers de partage d'expérience, est mis en œuvre. L'objectif est de vérifier la bonne intégration des apprentis, leurs conditions de travail, leur niveau d'implication, leur progression pédagogique et de leur apporter toute l'aide et le soutien nécessaires au bon déroulement de leur apprentissage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°92-675 DU 17 JUILLET 1992 RELATIVE A L'APPRENTISSAGE ET
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
VU LA LOI N°2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 ET NOTAMMENT SON ARTICLE 13
VU LA LOI N°97-940 DU 16 OCTOBRE 1997 ET NOTAMMENT SON ARTICLE 13**

**VU LA CIRCULAIRE DU 21 AVRIL 1994 RELATIVE AU FINANCEMENT DE
L'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC NON INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL
VU L'AVIS DONNE PAR LE COMITE TECHNIQUE DE LA VILLE DE MARSEILLE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

La Ville de Marseille conclura au cours de l'année 2022, 150 contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessous.

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Mairie du 1 ^{er} secteur 1/7		Chef d'équipe technique chargé des interventions sur l'espace Public	BTS Bâtiment	1
Mairie du 1 ^{er} secteur 1/7		Assistant de gestion chargé des Marchés Publics	Licence Professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements Parcours Organisation et Gestion des Achats	1
Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5		Community manager	Licence professionnelle Digicom ou Bachelor E-marketing	1
Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5		Chargé de projets culturels	Master Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles	1
Mairie 4 ^{ème} secteur 6/8		Agent de Maintenance des Bâtiments de Collectivités	CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités ou titre pro	1
Mairie 4 ^{ème} secteur 6/8		Chargé de gestion de marchés publics	Licence Pro Gestion des achats et des approvisionnements Parcours Organisation et Gestion des Achats	1
Mairie 6 ^{ème} secteur 11/12		Animateur	BP JEPS Loisirs Tous Publics	1
Mairie 6 ^{ème} secteur 11/12		Animateur sportif	BP JEPS Activités Physiques pour Tous	1
Mairie 8 ^{ème} secteur 15/16		Plombier	CAP/BP Monteur installations génie climatique et sanitaire	1
Mairie 8 ^{ème} secteur 15/16		Assistante de Direction	BTS Support à l'Action Managériale	1
DGS	Projets partenariaux	Chargé d'études	Licence 3 Administration Publique Parcours Management Public	1
DGS	Communication externe	Façonnier Massicotier	Bac pro Réalisation de Produits Imprimés et Plurimédia - Option B Productions Imprimées	1
Ville plus verte plus durable	Stratégies foncières et patrimoniales	Chargé de gestion de patrimoine	Licence Pro mention activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	1

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Ville plus verte plus durable	Stratégies foncières et patrimoniales	Chargé de projet foncier	Licence pro mention activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier ou Mastère Professionnel en Management Immobilier Titre professionnel de niveau 7 Manager des actifs et patrimoine immobilier	1
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Chargé de mission administrative	Mastère Professionnel en Management Immobilier Titre professionnel de niveau 7 Manager des actifs et patrimoine immobilier	1
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Assistant social	Diplôme État d'Assistant de Service Social	2
Ville plus verte plus durable	Direction des Ressources Partagées	Chargé de gestion de marchés publics	Licence Pro Gestion des achats et des approvisionnements Parcours Organisation Gestion des Achats ou DUT 2 Gestion des Entreprises et des Administrations	1
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Inspecteur de salubrité	DUT 2 Hygiène, Sécurité, Environnement ou Licence Pro Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement Parcours Prévention Gestion des Risques en Santé-Sécurité Environnement ou Titre professionnel Responsable QSE ou Titre professionnel Manager des risques QHSE	5
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Assistant de gestion administrative	BTS Support à l'Action Managériale	1
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Économiste du bâtiment	Licence Sciences, Technologies, Santé mention génie civil Parcours Management de Projets et de Travaux ou Licence Management de projet de travaux/Licence Management de Projet de Travaux Spécialité Travaux Publics et Smart City	1
Ville plus verte plus durable	Logement et Lutte contre l'Habitat Indigne	Technicien	BTS Bâtiment	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Magasinier	Bac Pro logistique	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Ouvrier signalétique	CAP Signalétique et décors graphiques	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Menuisier	CAP/BP Menuisier fabricant	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Plombier	CAP/BP Monteur installations génie climatique et sanitaire	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Peintre Vitrier	CAP/BP Peintre – applicateur de revêtement	1

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Technicien	BTS Management Économique de la Construction	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Chef de projet	Master Qualité, Hygiène, Sécurité parcours Système de Management et Excellence Opérationnelle	1
Ville plus verte plus durable	Architecture et Valorisation des équipements et de leurs usages	Chargé d'opération du patrimoine	BTS Management Économie de la construction ou BTS Bâtiment	3
Ville plus verte plus durable	Protection de l'environnement et de la Transition Écologique	Agent de valorisation des espaces naturels	CAP Travaux Forestiers ou Bac Pro Forêt	1
Ville plus verte plus durable	Protection de l'environnement et de la Transition Écologique	Chargé d'opérations	Licence Pro Conduite de Projets Territoriaux Durables	1
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Assistant de gestion administrative	BTS Support à l'Action Managériale	1
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Chargé de gestion RH	Master Gestion des Ressources Humaines	1
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Agent accompagnement de l'enfant	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	10
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Auxiliaire de Puériculture	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture	11
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Éducateur de Jeunes Enfants	Diplôme d'État Éducateur de Jeunes Enfants	3
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Cuisinier	CAP Cuisinier	3
Ville des Petits Marseillais	Petite Enfance	Assistant de prévention	Master Qualité Hygiène Sécurité Parcours Système de Management et Excellence Opérationnelle	1
Ville des Petits Marseillais	Éducation	Assistant de gestion administrative	BTS Comptabilité - Gestion	1
Ville des Petits Marseillais	Éducation	Gestion RH	Master Gestion des Ressources Humaines	1
Ville des Petits Marseillais	Éducation	Agent d'entretien des locaux	CAP Agent de propreté et d'hygiène	2

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Ville des Petits Marseillais	Éducation	Assistant de gestion administrative	BTS Support à l'Action Managériale	4
Ville des Petits Marseillais	Jeunesse	Comptable	BTS Comptabilité - Gestion	1
Ville des Petits Marseillais	Jeunesse	Chargé de projet éducatif dans l'animation	Master 2 MEEF – Encadrement Éducatif parcours Cadre Éducatif	1
Ville des Petits Marseillais	Jeunesse	Animateur	BPJEPS Loisirs Tous Publics	1
Ville des Petits Marseillais	Jeunesse	Assistant de prévention	Licence Pro Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement Parcours Prévention Gestion des Risques en Santé-Sécurité-Environnement	1
Ville des Petits Marseillais	Éducation	ATSEM	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	29
Ville des Petits Marseillais	Éducation	Responsable de restaurant	BTS Management en hôtellerie restauration - Option B Management des unités de production culinaire	4
Ville du Temps Libre	Parcs et Jardins	Jardinier	CAPA Jardinier Paysagiste / BP Aménagement paysager	2
Ville du Temps Libre	Sports	Maître Nageur	BPJEPS Activités Aquatique de la Natation	4
Ville du Temps Libre	Culture	Chef de projet exposition	Master Muséologie muséo-expographie	1
Ville du Temps Libre	Culture	Chargé de support SI	BTS Services Informatiques aux Organisations option SISR	1
Ville du Temps Libre	Culture	Chargé de gestion en comptabilité	BTS Comptabilité – Gestion	1
Ville du Temps Libre	Culture	Bibliothécaire	Master 2 Sciences de l'Information et des Bibliothèques Parcours Politique des bibliothèques et de la documentation	2
Ville du Temps Libre	Culture	Juriste	Master 2 Droit Public	1
Ville du Temps Libre	Culture	Habilleur	CAP Métiers de la mode - Vêtement flou	1
Ville du Temps Libre	Culture	Électricien du spectacle	CAP/BP Électricien	1
Ville plus juste, plus sûre plus proche	Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion	Cuisinier	CAP Cuisinier	1
Ville plus juste, plus sûre plus proche	Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion	Secrétaire	BTS Support à l'Action Managériale	1

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Ville plus juste, plus sûre plus proche	Solidarités, de la Santé et de l'Inclusion	Comptable	BTS Comptabilité - Gestion	1
Ville plus juste, plus sûre plus proche	Sécurité et Tranquillité Publiques	Contrôleur technique de télésurveillance	BTS Systèmes numériques option B électronique et communications	1
Ville plus juste, plus sûre plus proche	Sécurité et Tranquillité Publiques	Comptable	BTS Comptabilité - Gestion	1
Maîtriser nos moyens	Moyens généraux	Conducteur routier	CAP Conducteur routier de marchandises	1
Maîtriser nos moyens	Moyens généraux	Chauffeur livreur	CAP Conducteur routier de marchandises	1
Maîtriser nos moyens	Achats et Commande Publique	Acheteur public	BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client	1
Maîtriser nos moyens	Moyens généraux	Mécanicien	CAP Maintenance de Véhicule	1
Transformer nos pratiques	DRH	Assistant en gestion de ressources humaines	Licence Pro Gestion de la paie et du social	2
Transformer nos pratiques	DRH	Assistant de gestion financière budgétaire et comptable	BTS Comptabilité - Gestion	1
Transformer nos pratiques	DRH	Chargé de projet gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences	Master Gestion des Ressources Humaines	1
Transformer nos pratiques	Systèmes d'Information	Architecte du système d'information	Master Informatique Parcours Ingénierie	1
Transformer nos pratiques	Systèmes d'information	Administrateur systèmes (sur solutions d'administration des postes de travail)	BTS Service Informatique aux Organisations option SISR	1
Transformer nos pratiques		Assistant de gestion administrative (marchés publics)	BTS Support à l'Action Managériale	1
Transformer nos pratiques	Systèmes d'information	Chef de projet informatique	Master MIAGE	2
Transformer nos pratiques	Systèmes d'information	Chef de projet informatique	Diplôme Ingénieur spécialisé informatique et multimédia	1

DGA	DIRECTION	Emploi	DIPLÔME	Postes ouverts
Transformer nos pratiques	Systèmes d'information	Administrateur systèmes sur infrastructures serveurs	BTS Service Informatique aux Organisations option SISR	1
Transformer nos pratiques	Systèmes d'information	Contrôleur de travaux	BTS Génie Civil ou BTS Travaux publics ou BUT (ex DUT) génie civil	1
Ville Protégée	Protection des Populations et de la Gestion des Risques	Assistant social	Diplôme État d'Assistant de Service Social	1
Ville Protégée	Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille	Électricien	CAP/BP Électricien	1
Ville Protégée	Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille	Plombier	CAP/BP Monteur installations génie climatique et sanitaire	1

ARTICLE 2

Le coût total du dispositif sera imputé sur les crédits de personnel comme suit.

Coût global estimé :

Article 6417

Rémunérations des apprentis 3 261 204 Euros

Article 6451

Charges patronales 51 200 Euros

Article 6488

Titres restaurant 349 920 Euros

Article 6184

Versement à des organismes de formation 1 082 981 Euros

Ces montants pourront être révisés au regard d'une éventuelle revalorisation du SMIC à partir duquel est calculée la rémunération des apprentis.

ARTICLE 3

Les frais de déplacement et d'hébergement liés au lieu de formation pourront être pris en charge par la Ville de Marseille selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
MODERNISATION, DU FONCTIONNEMENT, DE
LA TRANSPARENCE ET DE LA
COPRODUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE, ET
DE L'OPEN DATA
Signé : Olivia FORTIN

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/95/03

Adoption des propositions exprimées par le conseil d'initiative et de consultation d'arrondissements en matière de soutien à la vie associative dans les 4^e et 5^e arrondissements

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le comité d'initiative et de consultation d'arrondissements, prévu par l'article L2511-24 du Code général des collectivités territoriales, a été créé dans le 3^e secteur par délibération du conseil d'arrondissements le 26 janvier 2021.

Un comité de préfiguration composé de représentants associatifs du secteur s'est réuni à plusieurs reprises dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 afin d'auditionner des personnalités qualifiées, étudier le fonctionnement des CICA dans d'autres arrondissements et d'autres villes et faire des propositions sur ses modalités de travail et d'organisation.

Les associations ayant fait part de leur souhait de rejoindre le CICA ont été rassemblées lors d'une première réunion constitutive le 22 juin 2021. Le CICA fonctionne depuis en autonomie et rassemble des associations à vocation sociale, culturelle, sportive, éducative, etc.

Conformément à l'article L2511-24 du CGCT des représentants des associations membres du comité d'initiative et de consultation d'arrondissements peuvent, lors d'un conseil d'arrondissements par trimestre, exposer toute question intéressant leur domaine d'activité et faire toute proposition à cet égard. Des représentants du CICA ont ainsi notifié au maire, préalablement au conseil d'arrondissements, leur souhait de débattre notamment des deux propositions suivantes :

- L'importance d'organiser une réunion pour remercier les associations qui pendant cette période ont apporté aide et soutien aux personnes, maintenu le lien social à travers leurs activités combattant ainsi l'isolement et le repli sur soi. Cela serait un moyen pour la puissance publique de souligner leur importance auprès de la population et leur rôle irremplaçable.

- La volonté d'organiser une fête des associations sur l'espace public qui pourrait être renouvelée tous les ans, permettant ainsi aux associations de faire connaître les activités qu'elles proposent et leurs objectifs, donnant ainsi à la population la possibilité de faire ses choix.

Ces propositions contribuent au dynamisme du tissu associatif de nos arrondissements et entrent en phase avec les objectifs de la mairie du 3^e secteur.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

La mairie d'arrondissements s'engage à organiser un temps de rassemblement afin de remercier les associations du 3^e secteur ayant apporté aide et soutien aux personnes durant la période de crise sanitaire et de confinement et ayant maintenu le lien social à travers leurs activités. Ce rassemblement sera organisé dès que les conditions sanitaires le permettront.

ARTICLE 2

La mairie d'arrondissements s'engage à organiser dès 2022, et avec un objectif d'en faire un événement annuel, une fête des associations sur l'espace public. Cet événement permettra aux associations de faire connaître les activités qu'elles proposent et à la population celles dans lesquelles elle souhaite s'impliquer.

ARTICLE 3

Les crédits nécessaires à l'organisation de ces deux événements sont prévus à l'état spécial 2022 de la mairie d'arrondissements.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/96/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE
- DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
- Politique Municipale en faveur du logement et de l'Habitat - Evolution des modalités de gestion des logements sociaux du contingent municipal au cours de l'année 2022.**

21-37812-DLLCHI

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille se caractérise par l'importance de la demande locative sociale, en lien avec un parc privé dégradé qui n'offre pas de conditions satisfaisantes de logement, une part importante d'habitants dont les revenus faibles ouvrent droit à un logement social mais une production qui s'est considérablement affaiblie ces dernières années.

Les logements du contingent municipal étaient au nombre de 9758 en 2020. Cependant, l'actualisation de leur comptage, en cours avec les organismes HLM dans le cadre de la loi Elan, fait apparaître une diminution d'environ 10 % du fait du décompte de logements démolis dans le cadre de l'ANRU ou de la fin de certaines conventions de garanties d'emprunt.

La loi PLM indique que ces logements se répartissent pour moitié entre la Mairie centrale et pour moitié entre les Mairies de secteur. Les modalités actuelles de mise en œuvre remontent à une délibération de 1985, actant l'absence d'accord entre les mairies de secteur et la Mairie centrale à l'époque par une identification des logements au fur et à mesure de la constitution du contingent comme relevant de la Mairie centrale ou de la Mairie de secteur et ayant abouti à des modalités très différentes pour la gestion de ce contingent.

Le système actuel apparaît obsolète, à la fois techniquement et politiquement avec une répartition cloisonnée entre mairie centrale et chaque mairie de secteur, chacune avec ses modalités de traitement spécifiques des demandes.

Dans un objectif de transparence et de réponse aux interrogations des demandeurs de logement de la Ville, comme de mise en conformité avec la réglementation la Ville de Marseille souhaite donc réorganiser progressivement les modalités de gestion des logements dont elle est réservataire. Différentes réunions d'échange se sont tenues avec les Mairies de secteur.

La Ville de Marseille se doit d'adapter et mettre en conformité les modalités de gestion des logements désignés pour le contingent municipal du logement, notamment pour anticiper le passage à la gestion en flux des logements des contingents réservataires.

Depuis août 2020, la Mairie centrale a mis en place une commission bi mensuelle de pré positionnement des candidats (dite commission technique du logement CTL). En 2021, le test d'une cotation a été réalisé pour une priorisation objective des demandeurs. Ces modalités de travail visent à permettre à terme un traitement anonyme des dossiers, afin de garantir une équité de traitement entre les demandeurs.

La cotation permet d'exprimer les priorités de la Ville en matière d'attribution des logements, elle est nécessairement croisée avec l'analyse sociale du dossier et n'exclue pas que des dérogations explicitement justifiées soient demandées pour répondre à des situations exceptionnelles.

Dans le cadre de cette démarche d'ensemble, la Ville de Marseille a acté la reprise par une équipe dédiée, au sein de la nouvelle Direction du Logement et de la Lutte contre l'Habitat Indigne en cours de constitution, de la gestion des logements du contingent, jusqu'alors suivi par une équipe mise à disposition par la Métropole.

La Ville de Marseille propose donc que l'ensemble des logements du contingent puisse être administré de la même manière afin de garantir une égalité entre les demandeurs.

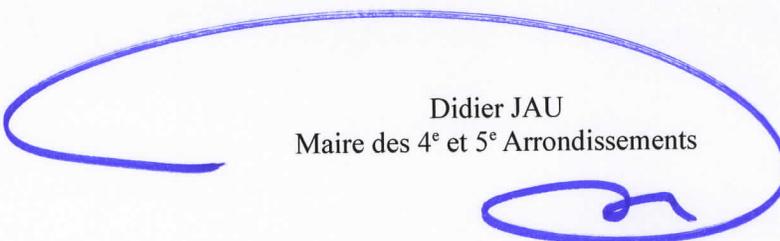
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Il est décidé de mettre en place au cours de l'année une approche unifiée des modalités d'attribution des logements du contingent en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires dans le respect du code général des collectivités publiques et de la loi PLM.

ARTICLE 2 Cette démarche organisée par la Mairie centrale en association avec les mairies de secteur, porte sur l'organisation d'une commission unique de pré attribution, la mise en place de la cotation, et les modalités de mise en œuvre de l'anonymisation des candidatures.

Didier JAU
Maire des 4° et 5° Arrondissements



1

Ville
de Marseille

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -
Politique Municipale en faveur du logement et de l'Habitat - Evolution des
modalités de gestion des logements sociaux du contingent municipal au cours de
l'année 2022.**

21-37812-DLLCHI

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille se caractérise par l'importance de la demande locative sociale, en lien avec un parc privé dégradé qui n'offre pas de conditions satisfaisantes de logement, une part importante d'habitants dont les revenus faibles ouvrent droit à un logement social mais une production qui s'est considérablement affaiblie ces dernières années.

Les logements du contingent municipal étaient au nombre de 9758 en 2020. Cependant, l'actualisation de leur comptage, en cours avec les organismes HLM dans le cadre de la loi Elan, fait apparaître une diminution d'environ 10 % du fait du décompte de logements démolis dans le cadre de l'ANRU ou de la fin de certaines conventions de garanties d'emprunt.

La loi PLM indique que ces logements se répartissent pour moitié entre la Mairie centrale et pour moitié entre les Mairies de secteur. Les modalités actuelles de mise en œuvre remontent à une délibération de 1985, actant l'absence d'accord entre les mairies de secteur et la Mairie centrale à l'époque par une identification des logements au fur et à mesure de la constitution du contingent comme relevant de la Mairie centrale ou de la Mairie de secteur et ayant abouti à des modalités très différentes pour la gestion de ce contingent.

Depuis cette époque, les lois se sont succédées impliquant que les réservataires, dont les collectivités locales, mettent en pratique les orientations législatives nouvelles.

Le système actuel apparait obsolète, à la fois techniquement et politiquement avec une répartition cloisonnée entre mairie centrale et chaque mairie de secteur, chacune avec ses modalités de traitement spécifiques des demandes.

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi ville : action partenariale pour le peuplement des quartiers prioritaires - Convention d'Équilibre Territoriale).

Loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, du 24 mars 2014) : mise en place de la conférence intercommunale du logement.

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, du 27 janvier 2017 : définition des territoires tenus de mettre en œuvre la réforme des attributions de logements sociaux, élargissement des obligations d'attribution de logements sociaux aux ménages les plus défavorisés à l'ensemble des réservataires (25% des attributions aux ménages prioritaires : ménages reconnus prioritaires DALO et ménages prioritaires article L 441-1 du CCH) . Elle stipule que « l'attribution des logements sociaux doit favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers, en permettant l'accès à l'ensemble des secteurs d'un territoire de toutes les catégories de publics éligibles au parc social et en favorisant l'accès des ménages dont les revenus sont les plus faibles aux secteurs situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans son article 441 du code de la construction et de l'habitation modifié par l'article 70 de la loi égalité- citoyenneté ».

Enfin, loi ELAN (Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, du 23 novembre 2018) qui porte le principe de la gestion en flux.

Cette approche en flux des réservations de logements sociaux vise à mieux répondre à la demande de logement social dans sa diversité et faciliter la mobilité résidentielle au sein du parc social.

Dans un objectif de transparence et de réponse aux interrogations des demandeurs de logement de la Ville, comme de mise en conformité avec la réglementation la Ville de Marseille souhaite donc réorganiser progressivement les modalités de gestion des logements dont elle est réservataire. Différentes réunions d'échange se sont tenues avec les Mairies de secteur pour se faire en 2020 et 2021.

La Ville de Marseille se doit d'adapter et mettre en conformité les modalités de gestion des logements désignés pour le contingent municipal du logement, notamment pour anticiper le passage à la gestion en flux des logements des contingents réservataires.

Depuis août 2020, la Mairie centrale a mis en place une commission bi mensuelle de pré positionnement des candidats (dite commission technique du logement CTL). En 2021, le test d'une cotation a été réalisé pour une priorisation objective des demandeurs. Ces modalités de travail visent à permettre à terme un traitement anonyme des dossiers, afin de garantir une équité de traitement entre les demandeurs.

La cotation permet d'exprimer les priorités de la Ville en matière d'attribution des logements, elle est nécessairement croisée avec l'analyse sociale du dossier et n'exclue pas que des dérogations explicitement justifiées soient demandées pour répondre à des situations exceptionnelles.

Dans le cadre de cette démarche d'ensemble, la Ville de Marseille a acté la reprise par une équipe dédiée, au sein de la nouvelle Direction du Logement et de la Lutte contre l'Habitat Indigne en cours de constitution, de la gestion des logements du contingent, jusqu'alors suivi par une équipe mise à disposition par la Métropole.

Le renforcement de cette équipe se poursuivra en 2022 et il est prévu le passage à un nouvel outil informatique, en concertation avec la Métropole pour permettre un traitement des dossiers tenant compte les actualisations législatives et offrant une convivialité et une adaptabilité accrue.

La Ville de Marseille propose donc que l'ensemble des logements du contingent puisse être administré de la même manière afin de garantir une égalité entre les demandeurs.

Au cours de l'année 2022, la Ville souhaite mettre en œuvre de manière opérationnelle et concertée techniquement avec les Mairies de secteur, un dispositif visant une d'une transparence aussi parfaite que possible sur les attributions de logements sociaux vis à vis de l'ensemble de la population, en s'appuyant notamment sur :

- une commission réunissant l'ensemble des élus concernés, Mairie centrale comme Mairies de secteur, et selon les modalités retenues d'autres acteurs du logement,
- la généralisation de la cotation à l'ensemble des dossiers des logements du contingent municipal,

- la préparation des modalités de mise en œuvre de l'anonymisation des dossiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Il est décidé de mettre en place au cours de l'année une approche unifiée des modalités d'attribution des logements du contingent en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires dans le respect du code général des collectivités publiques et de la loi PLM.

ARTICLE 2

Cette démarche organisée par la Mairie centrale en association avec les mairies de secteur, porte sur l'organisation d'une commission unique de pré attribution, la mise en place de la cotation, et les modalités de mise en œuvre de l'anonymisation des candidatures.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE L'HABITAT INDIGNE
Signé : Patrick AMICO**

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/97/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - Aide au
ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des
ravalements de façades – Financement.**

21-37774-DPETE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La municipalité précédente a adopté en 2016 un partenariat financier avec le Département pour le ravalement des façades. Ces orientations seront revues pour tenir davantage compte des besoins des habitants.

Par délibération du 5 décembre 2016, eu égard à la participation financière du Département, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'étendre le dispositif existant par le lancement de quatre grandes campagnes de ravalement réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération du 2 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 5 000 000 Euros, relative à l'aide aux propriétaires privés.

Par délibération du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau règlement d'attribution d'aides financières accordées aux propriétaires privés d'immeubles soumis à une injonction de ravalement de façade.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement de façades en cours sur les axes notamment Libération (13001/13004/13005), ou dans le cadre de ravalement de façades spontanés sur des immeubles appartenant aux secteurs géographiques précités et qui n'ont pas fait l'objet d'injonction, il est proposé l'engagement de subventions municipales concernant ces ravalements.

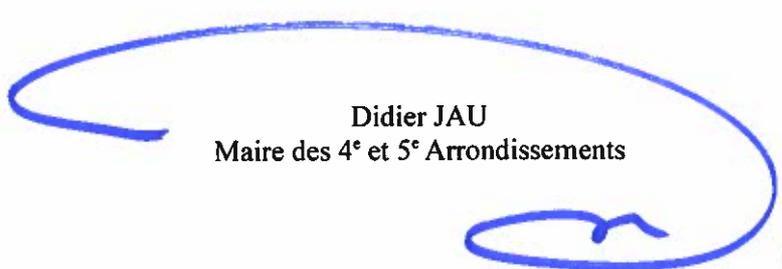
C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe, pour un montant global de 1 262 495,27 Euros ainsi que le plan prévisionnel de financement et selon la répartition suivante pour les 4^e et 5^e arrondissements :

Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
			20 % Ville	80 % Département
Campagne de ravalement LIBERATION 13001/13004 (taux de subventionnement 30%)	35	88 854,26 €	17 770,85 €	71 083,41 €



Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au
ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans
le cadre des ravalements de façades - Financement.**

21-37774-DPETE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine, l'amélioration des espaces publics et la place de l'eau dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La municipalité précédente a adopté en 2016 un partenariat financier avec le Département pour le ravalement des façades (délibération n°16/0599/EFAG du 27 juin 2016, prolongé par des avenants approuvés respectivement par délibérations n°19/0012/EFAG du 4 février 2019 et n°19/0743/EFAG du 16 septembre 2019). Ces orientations seront revues pour tenir davantage compte des besoins des habitants.

Par délibération n°16/1068/UAGP du 5 décembre 2016, eu égard à la participation financière du Département, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'étendre le dispositif existant avec le lancement de quatre grandes campagnes de ravalement réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération n°19/0358/UAGP du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 10 000 000 Euros, relative à l'aide aux propriétaires privés, dans le cadre des campagnes de ravalement de façades réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port/Préfecture, la Plaine/le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération n°19/0359/UAGP du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription de 13 axes supplémentaires : rues Grande Armée, Barbaroux, Commandant Mages, Fortia et Marcel Paul de la Paix (entre quai de Rive Neuve et rue Sainte), Allées Léon Gambetta, boulevard Voltaire, (13001), rues d'Italie, Chabanon, Bel Air, Maurice Favier, Commandant Imhaus (entre rue Italie et cours Lieutaud) et boulevard Louis Salvator (13006), au titre des axes de ravalements obligatoires.

Par délibération n°19/1106/UAGP du 25 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le règlement d'attribution des aides au ravalement de façades et les pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

Par délibération n°21/0219/VAT du 2 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 5 000 000 Euros, relative à l'aide aux propriétaires privés.

Par délibération n°21/0257/VAT du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau règlement d'attribution d'aides financières accordées aux propriétaires privés d'immeubles soumis à une injonction de ravalement de façade.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement de façades en cours sur les axes : Davso (13001), Pavillon (13001), Jean de Bernardy (13001), Léon Bourgeois (13001), Clapier (13001), Consolat (13001), Coq (13001), Farjon (13001), Flégier (13001), Gambetta (13001), Grobet (13001), Libération (13001-13004), Longchamp (13001), Camille Pelletan (13003), Petit Saint Jean (13001), National (13003), Bel Air (13006), Chabanon (13006), Italie (13006), Salvator (13006) il est proposé l'engagement de subventions municipales concernant le ravalement de 33 immeubles (187 dossiers) pour un montant de 411 581,64 Euros. Les dossiers de demandes de subvention concernés par le présent rapport ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni le 15 novembre 2021.

Le détail des dossiers et des subventions figure en annexe 1 du présent rapport. Le taux de subventionnement appliqué pour chacune des campagnes précitées prend en compte la date de réception du courrier d'injonction et des ravalements spontanés pour les immeubles situés sur un des axes de ravalements prévisionnels, à savoir 50 % pour les campagnes: Pavillon (13001), Gambetta (13001) partiel, Longchamp (13001) partiel, Chabanon (13006), Salvator (13006) partiel et 30 % pour les campagnes Davso (13001), Jean de Bernardy (13001), Léon Bourgeois (13001), Clapier (13001), Consolat (13001), Coq (13001), Farjon (13001), Flégier (13001), Gambetta (13001) partiel, Grobet (13001), Libération (13001-13004), Longchamp (13001) partiel, Camille Pelletan (13003), Petit Saint Jean (13001), National (13003), Bel Air (13006), , Italie (13006), Salvator (13006) partiel.

Le versement des subventions est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et justificatifs de dépenses correspondantes et au respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le courrier notifiant l'octroi.

Le plan prévisionnel de financement correspondant à cette opération est le suivant :

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement DAVSO 13001 (taux de subventionnement 30%)	6	12 467,38 €	2 493,48 €	9 973,90 €
1	Campagne de ravalement PAVILLON 13001 (taux de subventionnement 50%)	1	1 462,68 €	292,54 €	1 170,14 €
1	Campagne de ravalement JEAN DE BERNARDY 13001 (taux de subventionnement 30 %)	6	9 476,19 €	1 895,24	7 580,95 €
1	Campagne de ravalement LÉON BOURGEOIS 13001 (taux de subventionnement 30 %)	7	5 601,03 €	1 120,21 €	4 480,82 €

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement CLAPIER 13001 (taux de subventionnement 30 %)	8	39 202,61 €	7 840,52 €	31 362,09 €
1	Campagne de ravalement CONSOLAT 13001 (taux de subventionnement 30%)	17	23572,18 €	4 714,44 €	18 857,74 €
1	Campagne de ravalement Coq 13001 (taux de subventionnement 30%)	4	12 287,63	2 457,53 €	9 830,10 €
1	Campagne de ravalement FARJON 13001 (taux de subventionnement 30%)	3	3 932,13 €	786,43 €	3 145,70 €
1	Campagne de ravalement FLEGIER 13001 (taux de subventionnement 30 %)	4	6 539,96 €	1 307,99 €	5 231,97 €
1	Campagne de ravalement LÉON GAMBETTA 13001 (taux de subventionnement 50% et 30%)	13	36 373,35 €	7 274,67 €	29 098,68 €
1	Campagne de ravalement GROBET 13001 (taux de subventionnement 30%)	5	6 120,00 €	1 224,00 €	4 896,00 €
1	Campagne de ravalement LIBERATION 13001-13004 (taux de subventionnement 30%)	35	88 854,26 €	17 770,85 €	71 083,41 €
1	Campagne de ravalement LONGCHAMP 13001 (taux de subventionnement 50% et 30 %)	10	33 059,20 €	6 611,84 €	26 447,36 €
1	Campagne de ravalement CAMILLE PELLETAN 13003 (taux de subventionnement 30%)	20	26 938,83 €	5 387,77 €	21 551,06 €
1	Campagne de ravalement PETIT SAINT JEAN 13001 (taux de subventionnement 30%)	7	13 662,48 €	2 732,50 €	10 929,98 €

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement NATIONAL 13003 (taux de subventionnement 30%)	23	17 768,37 €	3 553,67 €	14 214,70 €
1	Campagne de ravalement BEL AIR 13006 (taux de subventionnement 30%)	5	6 270,00 €	1 254,00 €	5 016,00 €
1	Campagne de ravalement ALBERT CHABANON 13006 (taux de subventionnement 50%)	6	15 558,23 €	3 111,65 €	12 446,58 €
1	Campagne de ravalement ITALIE 13006 (taux de subventionnement 30%)	5	18 695,13 €	3 739,03 €	14 956,10 €
1	Campagne de ravalement SALVATOR 13006 (taux de subventionnement 50% et 30 %)	2	33 740,00 €	6 748,00 €	26 992,00
TOTAL		187	411 581,64 €	82 316,33 €	329 265,31 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
VU LA DELIBERATION N°16/0599/UAGP DU 27 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°16/1068/UAGP DU 5 DECEMBRE 2016
VU LA DÉLIBÉRATION N°19/0012/EFAG DU 04 FÉVRIER 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0358/UAGP DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0359/UAGP DU 17 JUIN 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0743/UAGP DU 16 SEPTEMBRE 2019
VU LA DELIBERATION N°19/1106/UAGP DU 25 NOVEMBRE 2019
VU LA DELIBERATION N°21/0219/VAT DU 2 AVRIL 2021
VU LA DELIBERATION N°21/0257/VAT DU 21 MAI 2021
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE**ARTICLE 1**

Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés, dont la liste est jointe en annexe, pour un montant global de 411 581,64 Euros ainsi que le plan prévisionnel de financement et selon la répartition suivante :

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement DAVSO 13001 (taux de subventionnement 30%)	6	12 467,38 €	2 493,48 €	9 973,90 €
1	Campagne de ravalement PAVILLON 13001 (taux de subventionnement 50%)	1	1 462,68 €	292,54 €	1 170,14 €
1	Campagne de ravalement JEAN DE BERNARDY 13001 (taux de subventionnement 30 %)	6	9 476,19 €	1 895,24	7 580,95 €
1	Campagne de ravalement LÉON BOURGEOIS 13001 (taux de subventionnement 30 %)	7	5 601,03 €	1 120,21 €	4 480,82 €
1	Campagne de ravalement CLAPIER 13001 (taux de subventionnement 30 %)	8	39 202,61 €	7 840,52 €	31 362,09 €
1	Campagne de ravalement CONSOLAT 13001 (taux de subventionnement 30%)	17	23572,18 €	4 714,44 €	18 857,74 €
1	Campagne de ravalement Coq 13001 (taux de subventionnement 30%)	4	12 287,63	2 457,53 €	9 830,10 €
1	Campagne de ravalement FARJON 13001 (taux de subventionnement 30%)	3	3 932,13 €	786,43 €	3 145,70 €
1	Campagne de ravalement FLEGIER 13001 (taux de subventionnement 30 %)	4	6 539,96 €	1 307,99 €	5 231,97 €
1	Campagne de ravalement LÉON GAMBETTA 13001 (taux de subventionnement 50% et 30%)	13	36 373,35 €	7 274,67 €	29 098,68 €

Numéro d'annexe	Opération	Nombre de dossiers	Montant engagé en Euros	Répartition	
				20 % Ville	80 % département
1	Campagne de ravalement GROBET 13001 (taux de subventionnement 30%)	5	6 120,00 €	1 224,00 €	4 896,00 €
1	Campagne de ravalement LIBERATION 13001-13004 (taux de subventionnement 30%)	35	88 854,26 €	17 770,85 €	71 083,41 €
1	Campagne de ravalement LONGCHAMP 13001 (taux de subventionnement 50% et 30 %)	10	33 059,20 €	6 611,84 €	26 447,36 €
1	Campagne de ravalement CAMILLE PELLETAN 13003 (taux de subventionnement 30%)	20	26 938,83 €	5 387,77 €	21 551,06 €
1	Campagne de ravalement PETIT SAINT JEAN 13001 (taux de subventionnement 30%)	7	13 662,48 €	2 732,50 €	10 929,98 €
1	Campagne de ravalement NATIONAL 13003 (taux de subventionnement 30%)	23	17 768,37 €	3 553,67 €	14 214,70 €
1	Campagne de ravalement BEL AIR 13006 (taux de subventionnement 30%)	5	6 270,00 €	1 254,00 €	5 016,00 €
1	Campagne de ravalement ALBERT CHABANON 13006 (taux de subventionnement 50%)	6	15 558,23 €	3 111,65 €	12 446,58 €
1	Campagne de ravalement ITALIE 13006 (taux de subventionnement 30%)	5	18 695,13 €	3 739,03 €	14 956,10 €
1	Campagne de ravalement SALVATOR 13006 (taux de subventionnement 50% et 30 %)	2	33 740,00 €	6 748,00 €	26 992,00
TOTAL		187	411 581,64 €	82 316,33 €	329 265,31 €

ARTICLE 2

Les subventions, visées à l'article 1 ci-dessus, seront versées, après contrôle par l'équipe opérationnelle compétente de l'exécution des travaux subventionnés, sur présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes, et sur justification du bon respect, par le bénéficiaire, de toute prescription particulière qui aura pu être précisée dans le cadre du courrier notifiant l'octroi. Le cas échéant, ces versements seront minorés au prorata des travaux conformes effectivement réalisés.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilitée à solliciter et à accepter, de la part du Département des Bouches-du-Rhône, l'octroi d'une subvention en vue de l'application du dispositif d'aides financières mis en place par la Ville de Marseille dans le cadre des campagnes de ravalement de façades, d'un montant de 329 265,31 Euros conformément au plan de financement prévisionnel visé à l'article 1.

ARTICLE 4

Les dépenses correspondantes, versées directement par la Ville de Marseille, seront imputées aux budgets 2021 et suivants.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À LA
VALORISATION DU PATRIMOINE,
L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS ET
LA PLACE DE L'EAU DANS LA VILLE
Signé : Perrine PRIGENT**

21-31774-DPETE-VAT

CAMPAGNES DE RAVALEMENT (SUBVENTIONS)	Taux de subvention appliqué*	Participation Ville de Marseille (20%)	Participation Département (80%)	Montant total des subventions (€)
Secteur Vieux-Port / Préfecture				
Rue Francis Davso 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	2 493,48 €	9 973,90 €	12 467,38 €
Rue Pavillon 1 dossier retardataire	50 %	292,54 €	1 170,14 €	1 462,68 €
				13 930,06 €
Secteur St Charles / Libération				
Rue Jean de Bernardy 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	1 895,24 €	7 580,95 €	9 476,19 €
Rue Léon Bourgeois 7 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	1 120,21 €	4 480,82 €	5 601,03 €
Rue Clapier 8 dossiers pour 2 nouveaux ravalements	30 %	7 840,52 €	31 362,09 €	39 202,61 €
Rue Consolat 17 dossiers pour 4 nouveaux ravalements	30 %	4 714,44 €	18 857,74 €	23 572,18 €
Rue du Coq 4 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	2 457,53 €	9 830,10 €	12 287,63 €
Rue Farjon 3 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	786,43 €	3 145,70 €	3 932,13 €
Rue Flégier 4 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	1 307,99 €	5 231,97 €	6 539,96 €
Allée Léon Gambetta 13 dossiers pour 3 nouveaux ravalements	50% et 30%	7 274,67 €	29 098,68 €	36 373,35 €
Rue Louis Grobet 5 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	1 224,00 €	4 896,00 €	6 120,00 €
Boulevard de la Libération 35 dossiers pour 5 nouveaux ravalements	30 %	17 770,85 €	71 083,41 €	88 854,26 €
Boulevard Longchamp 10 dossiers pour 4 immeubles dont 2 nouveaux ravalements	50% et 30%	6 611,84 €	26 447,36 €	33 059,20 €
Avenue Camille Pelletan 20 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	5 387,77 €	21 551,06 €	26 938,83 €
Rue du Petit St Jean (rue Tapis Vert) 7 dossiers pour 2 nouveaux ravalements	30 %	2 732,50 €	10 929,98 €	13 662,48 €
Boulevard National 23 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	3 553,67 €	14 214,70 €	17 768,37 €
				323 388,22 €
Secteur Notre Dame du Mont / Lodi				
Rue Bel Air 5 dossiers pour 1 nouveau ravalement	30 %	1 254,00 €	5 016,00 €	6 270,00 €
Rue Albert Chabanon 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement	50 %	3 111,65 €	12 446,58 €	15 558,23 €
Rue d'Italie 5 dossiers pour 2 nouveaux ravalements	30 %	3 739,03 €	14 956,10 €	18 695,13 €
Boulevard Louis Salvator 2 dossiers pour 2 nouveaux ravalements	50% et 30%	6 748,00 €	26 992,00 €	33 740,00 €
				74 263,36 €
TOTAL : 187 dossiers pour 36 immeubles dont 33 nouveaux ravalements		82 316,33 €	329 265,31 €	411 581,64 €

* Taux de subvention évolutif en fonction des délais écoulés après notification d'une injonction de ravalement ou à partir de la date du vote des subventions (si aucune injonction). Les montants de travaux subventionnés sont plafonnés à 200€ TTC/m2 de façade éligible (ou 250€ TTC/m2 pour les Immeubles figurant à l'inventaire des Monuments Historiques)

Campagne de ravalement : Rue Francis Davso
Secteur "Vieux-Port / Préfecture"21-37774 - DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001398	M. Mathias GUEDJ SCI MG TERTIAIRE SIRET : 88246487800017 - APE : 6820B	31 RUE MONTGRAND 13006 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	668,80	2 675,18	3 343,98
221001397	M. et Mme Benjamin BACHERGIAN	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	469,42	1 877,68	2 347,10
221001396	M. Michel MOURET SCI MOURET SIRET : 34410582000023 - APE : 702C	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	206,95	827,79	1 034,74
221001394	M. Jean-Pierre TETE SCI TETEGAN SIRET : 84233888100019 - APE : 6820B	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	469,42	1 877,68	2 347,10
221001393	M. et Mme Eric PUJOL	18 RUE VIRGILE MARRON 13005 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	264,99	1 059,98	1 324,97
221001395	M. Rémi LANDAU mandaté par Indivision LANDAU DELAHAYE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	10 RUE FRANCIS DAVSO 13001 MARSEILLE	30 %	413,90	1 655,59	2 069,49
TOTAL	Campagne : RUE FRANCIS DAVSO 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement				2 493,48 €	9 973,90 €	12 467,38 €

Campagne de ravalement : Rue Pavillon
Secteur "Vieux-Port / Préfecture"

21.37774-DPETE-VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001301	M. Antonin BAL	14 RUE BOUTEILLE 69001 LYON	5 RUE PAVILLON 13001 MARSEILLE (dossier retardataire)	50 %	292,54	1 170,14	1 462,68
TOTAL	Campagne RUE PAVILLON : 1 dossier retardataire				292,54 €	1 170,14 €	1 462,68 €

Campagne de ravalement : Rue Jean de Bernardy
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-3A774 - DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001435	Mme Jeanne XUEREB	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	332,94	1 331,74	1 664,68
221001430	M. Hugo RICHARDI	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	328,77	1 315,06	1 643,83
221001433	Mme Aurora D'AVOLIO	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	250,27	1 001,09	1 251,36
221001431	Mme Laurence PINGANZIAN	6 ALLÉE JOLIOT CURIE LA COURONNE CARRO 13500 MARTIGUES	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	338,25	1 352,98	1 691,23
221001432	Mme Odile PAREDES	43 BOULEVARD VELTEN 13004 MARSEILLE	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	328,77	1 315,06	1 643,83
221001434	M. Eyméric VARDON et Mme Eva BUFFET	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	11 RUE JEAN DE BERNARDY 13001 MARSEILLE	30 %	316,25	1 265,01	1 581,26
TOTAL	Campagne : JEAN DE BERNARDY 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement				1 895,24 €	7 580,95 €	9 476,19 €

Campagne de ravalement : Rue Léon Bourgeois
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001311	Mme Marie-Rose PARTIDA	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	145,69	582,77	728,46
221001310	Mme Marie ORFANIDES	39 COURS DE LA LIBERTE 69003 LYON	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	111,36	445,42	556,78
221001309	M. Sebastien et Laure THIRY VERRIER SCI CRISTOFOL SIRET : 48329090400026 - APE : 5820B	516 CHEMIN DE LA TREILLE 13920 BOUC BEL AIR	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	88,47	353,87	442,34
221001308	Mme Pauline BÉN SAAD	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	271,58	1 086,33	1 357,91
221001306	M. Paul SCOTTO	20 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	71,53	286,11	357,64
221001307	M. Thierry AIMEDIEU	7 BOULEVARD DE LA TUVIERE 13012 MARSEILLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	285,89	1 143,55	1 429,44
221001312	Mme Evelyne PIROELLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	29 RUE LEON BOURGEOIS 13001 MARSEILLE	30 %	145,69	582,77	728,46
TOTAL	Campagne LEON BOURGEOIS : 7 dossiers pour 1 nouveau ravalement				1 120,21 €	4 480,82 €	5 601,03 €

Campagne de ravalement : Rue Clavier
Secteur "Saint-Charles / Libération"21-37774 -DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001323	M. et Mme Fabrice ACCARDI	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	501,23	2 004,91	2 506,14
221001322	Mme Myriam KOCKEROLS	96 RUE CHARLES-QUINT 1000 BRUXELLES BELGIQUE	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	509,18	2 036,74	2 545,92
221001321	M. et Mme Jean-Noël BRET	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	559,57	2 238,29	2 797,86
221001319	Mme Jeannie RIADO-GRISONI	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	8 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	1 082,01	4 328,06	5 410,07
221001371	M. Lucas CECCATO et Mme Audrey AZNAR	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	1 258,79	5 035,18	6 293,97
221001369	M. Georges BIETTRON	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	1 276,31	5 105,23	6 381,54
221001368	M. Laurent PADOVANI et Mme Cécilia PIQUEREZ	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	1 356,32	5 425,29	6 781,61
221001370	M. Olivier BLIN et Mme Sophie TARDIEU SCI DELICATESSEN SIRET : 43197086200014 - APE : 6820A	41 MONTEE DU COLOMBIER 13012 MARSEILLE	10 RUE CLAPIER 13001 MARSEILLE	30 %	1 297,10	5 188,40	6 485,50
TOTAL	Campagne RUE CLAPIER : 8 dossiers pour 2 nouveaux ravalements				7 840,52 €	31 362,09 €	39 202,61 €

Campagne de ravèlement : Rue Consolat
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-3777-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001331	M. Jean-Jacques AFFREINGUE ASSOCIATION SOLIHA PROVENCE SIRET : 78288614700043 - APE : 8790B	10 RUE MARC DONADILLE 13013 MARSEILLE	35 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	906,51	3 626,05	4 532,56
221001475	Mme Sophie TIANO-CAILLOL	MAS FITZGERALD CHEMIN DU MAS ROUGE 34970 LATTES	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	273,87	1 095,49	1 369,36
221001376	M. Jean-Albert VAGELLI	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	284,25	1 136,98	1 421,23
221001377	M. Dominique CUREAU	SUPER ROUVIERE BAT.B 83 BOULEVARD DU REDON 13009 MARSEILLE	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	184,66	738,62	923,28
221001991	M. et Mme Edouard LAVELLE et Jessica CHARBONNIER	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	127 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	296,82	1 187,26	1 484,08
221001329	Mme Eliane CILBRASI	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	274,20	1 096,79	1 370,99
221001330	M. Arnaud LAFARGUE	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	266,13	1 064,53	1 330,66
221001328	M. Thomas CARTAILLER	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	129 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	500,01	2 000,03	2 500,04
221001380	Mme Joelle CATTINO	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	84,67	338,69	423,36
221001386	Mme Anne-Marie THOREILLES	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	174,53	698,11	872,64
221001385	M. Georges SIELLEUR	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	533,95	2 135,80	2 669,75
221001384	Mme Michele PIETRI	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	160,70	642,82	803,52
221001383	M. Claude VRIGNAUD	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	252,29	1 009,15	1 261,44
221001382	M. Brice LENERAND	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	196,99	787,96	984,95
221001379	M. Michel BELLIER	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	152,06	608,26	760,32
221001378	M. Amor BELFITAH	2 BOULEVARD PROSPERI 13015 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	93,31	373,25	466,56
221001381	Mme Charlotte VOISIN	40 BOULEVARD DES ALPES 13012 MARSEILLE	134 RUE CONSOLAT 13001 MARSEILLE	30 %	79,49	317,95	397,44
TOTAL	Campagne RUE CONSOLAT : 17 dossiers pour 4 nouveaux ravèlements				4 714,44 €	18 857,74 €	23 572,18 €

Campagne de ravalement : Rue du Coq
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001302	M. Frédéric FRANCON-VERDIER	22 RUE MICHEL LE COMTE 75003 PARIS	25 RUE DU COQ 13001 MARSEILLE	30 %	608,21	2 432,82	3 041,03
221001305	M. Sébastien LABROT	6 RUE ANTONIO VIVALDI 13960 SAUSSET LES PINS	25 RUE DU COQ 13001 MARSEILLE	30 %	605,18	2 420,73	3 025,91
221001304	M. Patrick PERICHART	65 CHEMIN DES ROCHES 83110 SANARY S/MER	25 RUE DU COQ 13001 MARSEILLE	30 %	737,26	2 949,03	3 686,29
221001303	M. Mathieu HUGON	136 RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	25 RUE DU COQ 13001 MARSEILLE	30 %	506,88	2 027,52	2 534,40
TOTAL	Campagne RUE DU COQ : 4 dossiers pour 1 nouveau ravalement				2 457,53 €	9 830,10 €	12 287,63 €

Campagne de ravalement : Rue Farjon
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-3774 - DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001333	M. Hervé GALLOIS-MONTBRUN	402 RUE SUZANNE DE VACQUEROLLES 13300 SALON DE PROVENCE	6 RUE FARJON 13001 MARSEILLE	30 %	251,71	1 006,86	1 258,57
221001332	Mme Libéra CALABRO	6 RUE FARJON 13001 MARSEILLE	6 RUE FARJON 13001 MARSEILLE	30 %	253,07	1 012,30	1 265,37
221001334	Mme Gisèle VASSIUS	6 RUE FARJON 13001 MARSEILLE	6 RUE FARJON 13001 MARSEILLE	30 %	281,64	1 126,55	1 408,19
TOTAL	Campagne : RUE FARJON 3 dossiers pour 1 nouveau ravalement				786,43 €	3 145,70 €	3 932,13 €

Campagne de ravalement : Rue Flégier
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21.37774 - DPETE VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001375	M. et Mme Nicolas et Véronique GOISLARD DE MONSABERT	IMPASSE RICHEBOIS 6C LES HAUTS DE LA PELOUQUE 13016 MARSEILLE	16 RUE FLEGIER 13001 MARSEILLE	30 %	300,84	1 203,35	1 504,19
221001496	M. Denis RAYNAUD	196 RUE DES ERABLES 13760 SAINT CANNAT	16 RUE FLEGIER 13001 MARSEILLE	30 %	290,37	1 161,50	1 451,87
221001373	Mme Marie-Geneviève AUBERT	8 COURS JOSEPH THIERRY 13001 MARSEILLE	16 RUE FLEGIER 13001 MARSEILLE	30 %	426,41	1 705,62	2 132,03
221001374	M. Roger CHEN CHIN HAN	16 RUE FLEGIER 13001 MARSEILLE	16 RUE FLEGIER 13001 MARSEILLE	30 %	290,37	1 161,50	1 451,87
TOTAL	Campagne : RUE FLEGIER 4 dossiers pour 1 nouveau ravalement				1 307,99 €	5 231,97 €	6 539,96 €

Campagne de ravalement : Allée Léon Gambetta
Secteur "Saint-Charles / Libération"21-37774 - DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001437	Mme Caroline ENEA SCI LES ANGES SIRET : 80394981700016 - APE : 6820B	2 CHEMIN DU VALLON DES MAYANS 13015 MARSEILLE	1 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE	30 %	1 574,57	6 298,27	7 872,84
221001436	M. Sébastien ENEA SCI LAFAYETTE SIRET : 80784938500016 - APE : 6820B	2 CHEMIN VALLON DES MAYANS 13015 MARSEILLE	1 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE	30 %	1 161,80	4 647,18	5 808,98
221001438	M. Mohamed BOUKROUCHE SCI LM2B SIRET : 44820021200026 - APE : 6820B	46 BD DES BRESSONS CLOS SEMEAC 13300 SALON DE PROVENCE	1 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE	30 %	343,96	1 375,82	1 719,78
221001439	M. Jean-Paul LELLOUCHE SCI MATTEO SIRET : 79398633200021 - APE : 6820B	31 BOULEVARD DE LA PUGETTE 13009 MARSEILLE	1 RUE LAFAYETTE 13001 MARSEILLE	30 %	1 313,78	5 255,10	6 568,88
221001445	M. René GERARD	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	334,45	1 337,80	1 672,25
221001444	Mme Françoise MAIRET	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	336,77	1 347,10	1 683,87
221001443	Mme Laurence MAURANDY	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	341,42	1 365,67	1 707,09
221001442	M. André MOLINENGO mandaté par Indivision MOLINENGO	91 AVENUE DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	355,35	1 421,42	1 776,77
221001441	M. Raphaël MULARD	13 AVENUE DE VERDUN 92120 MONTRouGE	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	299,23	956,90	1 256,13
221001440	Mme Anne-Laure ALEGRE mandatée par Indivision MOLINENGO	3 RUE GERMAIN DARDAN 92120 MONTRouGE	24 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 %	283,35	1 133,42	1 416,77
221001515	M. BOURRISSOUX et Mme MINSINI	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	50 %	430,00	1 720,00	2 150,00
221001514	M. VIDAL et Mme VIVODTZEV	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	50 %	420,00	1 680,00	2 100,00
221001513	Mme Sandrine NEYRAT	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	30 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE	50 %	140,00	559,99	699,99
TOTAL	Campagne LEON GAMBETTA : 13 dossiers pour 3 nouveaux ravalements				7 274,67 €	29 098,68 €	36 373,35 €

Campagne de ravalement : Rue Louis Grobet
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21.37774 -DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001364	M. Thomas VILLARET	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	30 %	149,33	597,31	746,64
221001363	Mme Hélène BOSSY SCI LOUIS GROBET SIRET : 81743591000010 - APE : 6820B	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	30 %	314,57	1 258,27	1 572,84
221001365	Mme Karine BELLACI et Mme Françoise FORMOSA	20 BD DE LA LIBERTE 13001 MARSEILLE	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	30 %	153,00	612,00	765,00
221001366	Mme Françoise GABRIELE	LE CLOS DES PINS RUE DES BONS VOISINS BAT.B6 13960 SAUSSET-LES-PINS	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	30 %	298,66	1 194,62	1 493,28
221001367	M. et Mme Eric MERLET	HOTEL L'ORANGERAIE 58 BIS AVENUE ANDRE GIDE 83980 LE LAVANDOU	4 RUE LOUIS GROBET 13001 MARSEILLE	30 %	308,45	1 233,79	1 542,24
TOTAL	Campagne RUE LOUIS GROBET : 5 dossiers pour 1 nouveau ravalement				1 224,00 €	4 896,00 €	6 120,00 €

Campagne de ravalement : Boulevard de la Libération
Secteur "Saint-Charles / Libération"21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001389	Mme Jenny MILLOT	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	30 %	621,98	2 487,94	3 109,92
221001387	M. Emillen BERNARD	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	30 %	279,74	1 118,97	1 398,71
221001388	Mme Florence BONNARDEL	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	40 BD DE LA LIBERATION 13001 MARSEILLE	30 %	287,18	1 148,74	1 435,92
221001005	M. Julien CHICLET	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	401,82	1 607,27	2 009,09
221001006	M. Pascal FELICIAN	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	495,06	1 980,24	2 475,30
221001007	M. Philippe DROUET	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	346,32	1 385,27	1 731,59
221001008	M. et Mme François DÉPOSSEZ-VION et Donatienne BOREL	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	328,56	1 314,23	1 642,79
221001009	M. Mourad AKROUNE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	148,74	594,95	743,69
221001010	Mme Camille GIROUIN	116 RUE DU CAMAS 13005 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	155,40	621,59	776,99
221001283	M. Boris CONTE SCI IVALBOMA SIRET : 45076498800024 - APE : 7820B	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	62 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	344,10	1 376,39	1 720,49
221001502	Mme Marie-Noëlle BOYER	42 RUE D'AVRON 75020 PARIS	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	342,70	1 370,78	1 713,48
221001503	M. Olivier CATOT	33 BOULEVARD EUGENE PIERRE 13005 MARSEILLE	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	328,55	1 314,18	1 642,73
221001506	M. et Mme François et Anaïs TREMEGE	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	295,54	1 182,14	1 477,68
221001505	Mme Frédérique DARBAS	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	385,14	1 540,55	1 925,69
221001504	Mme Marianne COGNE	124 AVENUE GABRIEL PERI 94170 LE PERREUX SUR MARNE	80 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	220,08	880,31	1 100,39
221001357	M. Jacques POGGI	144 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	144 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	1 162,92	4 651,68	5 814,60
221001405	M. et Mme Marie-Claude PAUTIER	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	527,92	2 111,66	2 639,58
221001406	M. Paul REY	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	862,69	3 450,77	4 313,46
221001407	M. et Mme Jérôme et Sylvie CAMIL	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	476,41	1 905,65	2 382,06
221001408	M. Philippe SETBON	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	210 BD DE LA LIBERATION 13004 MARSEILLE	30 %	553,67	2 214,67	2 768,34

Campagne de ravalement : Boulevard Longchamp
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001392	M. Norbert BOINEAU	47 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	47 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE (dossier retardataire)	30 %	1 225,90	4 903,59	6 129,49
221001326	IMMOBILIERE PATRIMOINE ET FINANCES mandatée par Mme Brigitte PERONEILLE SIRET : 41871250100125 - APE : 6832A	108 AVENUE JULES CANTINI 13008 MARSEILLE	68 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	660,26	2 641,06	3 301,32
221001327	M. Jérémy ACHACHE et Mme Bakhta BENYAHIA SC INVESTYS 13 SIRET : 84890371200018 - APE : 6820B	154 RUE BRETEUIL BAT.C 13006 MARSEILLE	68 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	298,66	1 194,62	1 493,28
221001324	M. Sébastien JACQUES	68 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	68 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	206,42	825,70	1 032,12
221001325	M. Jean-Claude FOUNAU	17 TRAVERSE POURRIERES LA BASTIDIERE 13008 MARSEILLE	68 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	298,66	1 194,62	1 493,28
221001362	M. Mohammed El Arbi SOBHY	106 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	106 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE (dossier retardataire)	50 %	468,64	1 874,56	2 343,20
221001342	M. Mathieu PREVOST et Mme Marie BIAGGI	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	1 011,41	4 045,63	5 057,04
221001343	M. Frédéric DUTRONC	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	629,96	2 519,82	3 149,78
221001344	M. Jean-Claude HENRY	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	803,77	3 215,08	4 018,85
221001341	M. Laurent BOY et Mme Natacha CAUVIN	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	123 BD LONGCHAMP 13001 MARSEILLE	30 %	1 008,17	4 032,67	5 040,84
TOTAL	Campagne LONGCHAMP : 10 dossiers pour 4 immeubles dont 2 nouveaux ravalements				6 611,84 €	26 447,36 €	33 059,20 €

Campagne de ravalement : Avenue Camille Pelletan
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001455	M. Yacoub BOUKHRIS SCI MY SIRET : 48458163200011 - APE : 6820B	21 BOULEVARD DE PARIS 13002 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	408,57	1 634,28	2 042,85
221001454	SARL CABINET TARIOT mandatée par M. Eliane DE ANGELIS SIRET : 34440684800038 - APE : 6831Z	24 RUE NEUVE SAINTE CATHERINE 13007 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	203,29	813,17	1 016,46
221001453	M. Guillaume ROYER	LE DUCAL U54 1001 AVENUE DE LA BATTERIE 06270 VILLENEUVE LOUBET	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	176,52	706,07	882,59
221001452	M. Sergio CENTONZE	5 BIS TRAVERSE DE BON SECOURS 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001451	M. Aïssa FEDDAL SCI FA SIRET : 39747153300034 - APE : 6820B	6 AVENUE DE LA PLANCHE 13008 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	203,30	813,18	1 016,48
221001450	Mme Fadhila KASMI SCI KASMI SIRET : 40409274400022 - APE : 6820A	4 PLACE DE STRASBOURG 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	275,69	1 102,74	1 378,43
221001465	Mme Sylviane LOMBARDO	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001464	Mme Isabelle MERCIER	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	280,64	1 122,58	1 403,22
221001463	M. Eric DURAND	CARRÉ SAINT MITRE 135 RUE JEAN AMADO 13090 AIX EN PROVENCE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	275,69	1 102,74	1 378,43
221001462	Mme Francine ESCALIER	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001459	Mme Catherine GUICHARD	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001461	M. et Mme Joseph GALASSO	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	275,69	1 102,74	1 378,43
221001460	M. et Mme Anthony AVENTINY	10 ALLEE DES CYCLAMENS 13009 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	176,52	706,07	882,59
221001458	M. Gilles EYMARD-DUVERNAY	298 ROUTE D'AVIGNON 30131 PUJAUT	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	330,23	1 320,90	1 651,13
221001457	M. et Mme Van TRAN	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	533,52	2 134,08	2 667,60
221001456	Mme Asma MANAI	4 RUE PIERRE BELLOT 13001 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001497	M. Farid MAZARI SCJ PELLETAN SF SIRET : 48847828000016 - APE : 6820B	77-81 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	248,91	995,64	1 244,55
221001468	M. et Mme Yves LAGET	19 RUE MALAVAL 13002 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	203,29	813,17	1 016,46
221001467	Mme Solange GERIN	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	275,69	1 102,74	1 378,43
221001466	Mme Sylvie ULYSSE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	81-83 AVENUE CAMILLE PELLETAN 13003 MARSEILLE	30 %	275,69	1 102,74	1 378,43
TOTAL	Campagne CAMILLE PELLETAN : 20 dossiers pour 1 nouveau ravalement				5 387,77 €	21 551,06 €	26 938,83 €

Campagne de ravalement : Rue du Petit Saint Jean
Secteur "Saint-Charles / Libération"21-3774-DPETE
VAT

(pour chacun des immeubles, il s'agit de traiter la façade arrière donnant sur la rue du Petit Saint Jean)

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien (entrée principale)	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001316	Mme Ines WERTHEIMER	116 RUE DE MONTMARTRE 75002 PARIS	49 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	187,40	749,62	937,02
221001314	M. et Mme Yair LICHT et Amelina UGIDOS	675 CHEMIN HUGUES 13100 AIX EN PROVENCE	49 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	668,47	2 673,89	3 342,36
221001313	Mme Myriam DJABELA	86 MONTEE PICHOU 13016 MARSEILLE	49 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	92,74	370,94	463,68
221001315	Mme Martine LUIDJI	CHEMIN DE LA BANASTE 13190 ALLAUCH	49 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	844,28	3 377,14	4 221,42
221001345	M. Ali AMARI	38 TRAVERSE DU ROI DE PIQUE 13012 MARSEILLE	55 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	110,16	440,64	550,80
221001346	M. Jacques AMRAM	120 RUE DU COMMANDANT ROLLAND 13008 MARSEILLE	55 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	609,12	2 436,48	3 045,60
221001512	Mme Djedjiga SADANI	55 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	55 RUE TAPIS VERT 13001 MARSEILLE	30 %	220,32	881,28	1 101,60
TOTAL	Campagne RUE DU PETIT ST JEAN : 7 dossiers pour 2 nouveaux ravalements				2 732,50 €	10 929,98 €	13 662,48 €

Campagne de ravalement : Rue National
Secteur "Saint-Charles / Libération"

21-3774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001474	M. Habib CHERIF	20 RUE IBN SINA EL MOLK ARIANA 2083 TUNIS TUNISIE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	151,72	606,86	758,58
221001473	Mme Habiba BEN GHALIA	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	163,39	653,55	816,94
221001472	M. et Mme Noureddine SLITI	RES. VILLAGE MEDITERRANEE BAT.14 2 RUE HELENE COGOLUEGNES 13015 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,85	671,06
221001471	Mme Nadia HAMIDI	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	274,26	1 097,03	1 371,29
221001470	M. et Mme Abdelhamid FERCHICHI	341 BOULBEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	163,39	653,55	816,94
221001469	M. et Mme Noel MILLE	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	122,54	490,14	612,68
221001482	M. et Mme Mustapha AL MAHDAOUI	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	140,05	560,18	700,23
221001487	Mme Sanaa MASTOURI	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	198,40	793,60	992,00
221001498	M. Boubacard KPEBE MELEDJE	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,85	671,06
221001476	M. Smaïne ALEM	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,85	671,06
221001477	Mme Zina AKLOUCHE	43 BOULEVARD KRAEMER 13014 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	140,05	560,18	700,23
221001478	M. Florent MANCEBO	55 TRAVERSE DE LA PINTADE 13010 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,84	671,05
221001479	M. Sami ALMAHDAOUI SCI YASIN SIRET : 48913001300019 - APE : 702C	369 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	140,05	560,18	700,23
221001480	Mme Jacqueline GARNIER SCI AUGUSTA SIRET : 44210843700025 - APE : 6820B	CHEMIN DE MARTHE 13105 MIMET	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,85	671,06
221001481	M. et Mme Francis NORMAND	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	140,05	560,18	700,23
221001483	M. Jean-Jacques HAFREINGUE ASSOCIATION SOLIHA PROVENCE SIRET : 78288614700043 - APE : 8790B	10 RUE MARC DONADILLE 13013 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	268,42	1 073,69	1 342,11
221001484	Mme Camelia MAKHLOUFI mandatée par Indivision MAKHLOUFI	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	140,05	560,18	700,23
221001485	Mme Natalia GIULIANA	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	105,03	420,14	525,17
221001486	M. Mustapha JARJOUR SCI LES JARJOURS SIRET : 81999682800011 - APE : 6820B	12 RUE JEAN ALTHEN 13127 VITROLLES	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	134,21	536,85	671,06
221001488	Mme Tleja AZZOUC	8 SQUARE BELSUNCE 13001 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	105,03	420,14	525,17
221001499	M. Khebiz SAMIR	341 BOULEVARD NATIONAL 13003 MARSEILLE	341 BD NATIONAL 13003 MARSEILLE	30 %	210,07	840,28	1 050,35

Campagne de ravalement : Rue Bel Air
Secteur "Notre Dame du Mont / Lodi"

21-37774-DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001401	M. Julien TESTA	RESIDENCE VALVERT BAT.A2 20 AVENUE VINCENT VAN GOGH 13012 MARSEILLE	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	30 %	99,07	396,26	495,33
221001400	M. Hervé SEGUIN SCI BELAIR D'ORVES SIRET : 35063961300024 - APE : 6820A	66 RUE SAINTE 13001 MARSEILLE	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	30 %	428,87	1 715,47	2 144,34
221001403	M. et Mme Jean DI GUISEPPE	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	30 %	388,74	1 554,96	1 943,70
221001402	M. Hervé SEGUIN	22 CHEMIN PRIVE DE BIQUET 83270 SAINT CYR SUR MER	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	30 %	110,35	441,41	551,76
221001399	Mme Marie-Francine CHABERT mandatée par Indivision CHABERT BELLONE	LES CEDRES DE PREVALAYE 30 TR 4 CHEMINS DE MONTALIVET	6 RUE BEL AIR 13006 MARSEILLE	30 %	226,97	907,90	1 134,87
TOTAL	Campagne RUE BEL AIR : 5 dossiers pour 1 nouveau ravalement				1 254,00 €	5 016,00 €	6 270,00 €

Campagne de ravalement : Rue Albert Chabanon
Secteur "Notre Dame du Mont / Lodi"

21-37776 - DPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001425	M. Malek DEHGANE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	438,44	1 753,74	2 192,18
221001426	M. Laurent TERVER mandaté par Indivision TERVER BACHINI	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	773,23	3 092,91	3 866,14
221001427	M. Renaud GARCIA et Mme Jessica HESTIN	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	548,33	2 193,30	2 741,63
221001428	M. André MASSEL	22 RUE DE BAGNOLET 75020 PARIS	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	117,38	469,51	586,89
221001419	M. et Mme Eric de LA BROISÉ	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	802,09	3 208,34	4 010,43
221001421	Mme Salda HAZAMI	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	12 RUE ALBERT CHABANON 13006 MARSEILLE	50 %	432,19	1 728,77	2 160,96
TOTAL	Campagne RUE CHABANON : 6 dossiers pour 1 nouveau ravalement				3 111,65 €	12 446,58 €	15 558,23 €

Campagne de ravèlement : Rue d'Italie
Secteur "Notre Dame du Mont / Lodi"21-37774-OPETE
VAT

N° dossier	Nom du bénéficiaire	Adresse du propriétaire	Adresse du bien	Taux de subvention applicable	Participation Ville (20%)	Participation Département (80%)	Subvention totale (€)
221001413	M. et Mme Michel FOURRÉ	61 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	61 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	30 %	2 553,18	10 212,74	12 765,92
221001449	Mme Marie-Josée PONGY	88 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	88 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	30 %	284,78	1 139,11	1 423,89
221001446	M. Yves LUNG FOU AFAU mandaté par Indivision LUNG FOU AFAU	8 RUE DU QUADRILLE 97229 LES TROIS ILETS	88 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	30 %	131,44	525,74	657,18
221001447	M. Bernard RICHARDSON SCI FRISE SIRET : 38025104100022 - APE : 6820A	13 ALLEE DE LA COMPASSION 13012 MARSEILLE	88 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	30 %	626,51	2 506,04	3 132,55
221001448	M. Bastien MICHEL	CRET MELAN 21 1348 LE CHENIT SUISSE	88 RUE D'ITALIE 13006 MARSEILLE	30 %	143,12	572,47	715,59
TOTAL	Campagne RUE D'ITALIE 5 dossiers pour 2 nouveaux ravèlements				3 739,03 €	14 956,10 €	18 695,13 €

